

VII.

BUDGET

DU

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

POUR L'EXERCICE 1885.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite des modifications apportées à la loi budgétaire du 7 mai 1884, les crédits ouverts au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, par la loi du 20 septembre 1884, pour ledit exercice s'élevaient à fr. 17,597,097 »

Ces crédits pour l'exercice 1885 montent à 16,347,668 »

Différence en moins pour 1885. . . fr. 1,249,429 »

En comparant les crédits demandés par le projet de Budget primitif avec ceux demandés par le projet révisé, on obtient le résultat suivant :

Crédits demandés par le projet de Budget primitif . . fr. 16,825,403 »

— — — révisé. 16,347,668 »

Différence en moins au projet révisé. . . fr. 477,735 »

La différence résulte des économies qui ont été réalisées sur différents articles du Budget. Voici, au surplus, des renseignements sommaires sur les modifications apportées aux chiffres votés en 1884.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service, gens de peine, etc.*

Crédit demandé pour 1884 fr. 594,114 »

— — — 1885 598,394 »

En plus pour 1885. . . fr. 4,280 »

Cette somme se décompose comme suit :

1° Transfert de 3,900 francs de l'article 5 (matériel) afin de ne plus confondre à l'avenir, dans un même article, les dépenses du personnel avec les dépenses du matériel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Transfert de 1,000 francs de l'article 104 (nouveau) destinés à faire face à l'augmentation de traitement alloué à deux ingénieurs des ponts et chaussées détachés à l'Administration centrale.

D'autre part, l'article 2 a été diminué de 620 francs. Cette somme a été transférée du Budget du Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à celui de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour payer le salaire d'une nettoyeuse qui passe au service de ce dernier Département.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit voté pour 1884	fr. 98,500 »
— demandé pour 1885	91,000 »
	<hr/>
En moins pour 1885.	fr 7,500 »

Cette diminution se justifie comme suit :

D'une part, l'allocation de l'article 3 a été diminué de 3,900 francs par suite du transfert d'une pareille somme à l'article 2 et d'autre part, par une réduction de 3,600 francs à effectuer sur les dépenses.

ART. 4. — *Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires.*

Crédit accordé en 1884.	fr. 30,300 »
— demandé pour 1885	25,000 »
	<hr/>
En moins pour 1885	fr. 5,300 »

Cette économie pourra être réalisée sans nuire au service.

AGRICULTURE.

ART. 8. — *Indemnité pour bestiaux abattus.*

Crédit voté pour 1884	fr 250,000 »
— demandé pour 1885	230,000 »
	<hr/>
En moins pour 1885	fr. 20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette réduction est la conséquence de la loi récemment votée par les Chambres sur la police sanitaire des animaux domestiques.

ART. 13. — *Institut agricole et Écoles d'horticulture de l'État.*

Crédit accordé en 1884.	fr.	119,100	»
— demandé pour 1885.		116,400	»
		<hr/>	
En moins.	fr.	2,700	»

Le tableau relatif au personnel de l'Institut agricole et des Écoles d'horticulture de l'État n'est pas bien établi au premier projet de Budget pour 1885. Il a été dressé un nouveau tableau du personnel établissant la situation réelle.

Le crédit de 10,000 francs qui figure à l'article 36 (ancien) pour la création d'une école primaire à l'Institut est supprimé dans le nouveau projet.

Le Gouvernement n'a pas jugé que cette institution nouvelle présentât assez d'utilité pour justifier cette dépense.

Il est à remarquer que cette section primaire comportait un programme qui, reproduisant à peu de chose près celui des écoles primaires, comprenait uniquement les connaissances exigées des jeunes gens à leur entrée à l'Institut.

On propose donc une réduction de 2.700 francs sur le chiffre du crédit voté au Budget de 1884.

ART. 14. — *Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	108,700	»
— — 1885		102,200	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	6,500	»

Le crédit de 1884 comprenait une somme de 6,500 francs pour les frais de matériel de la section primaire préparatoire à l'Institut agricole. — Cette dépense venant à disparaître, le crédit peut être réduit à 102,200 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Mesures relatives aux défrichements et au boisement.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	20,000	»
— — 1885		25,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885.	fr.	5,000	»

On propose d'ajouter au libellé de cet article les mots : *et au boisement* et d'augmenter de 5,000 francs le crédit demandé.

Cette somme est destinée à accorder aux communes qui ne possèdent pas de ressources suffisantes de légers subsides pour les aider à boiser leurs terrains incultes.

Les conseils provinciaux du Luxembourg, de Namur, de Liège, du Limbourg et d'Anvers ont alloué des crédits dans le même but.

ART. 17. — *École vétérinaire. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	105,325	»
— — 1885		100,325	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	5,000	»

La mise à la pension de deux membres du personnel de l'École vétérinaire remplacés par des professeurs ou des répétiteurs ayant un traitement moins élevé, a permis de faire une réduction de 5,000 francs sur ce crédit.

ART. 19 et 20. — *Jardin Botanique de l'État.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	82,400	»
— — 1885		86,400	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	4,000	»

Les crédits relatifs au Jardin Botanique de l'État ont jusqu'à présent figuré au chapitre VI (Lettres et Sciences), bien que l'Administration de cet établissement soit dans les attributions de la Direction des affaires de l'agriculture. On propose de reporter l'article 60 ancien à la fin du chapitre III où il figurerait sous les nos 19 et 20, par suite de la séparation des dépenses du personnel de celles relatives au matériel.

On demande d'augmenter le crédit alloué en 1884 d'une somme de 4,000 francs. Les réductions opérées l'an dernier mettent l'administration

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins des divers services de l'établissement.

Il est à remarquer que le Jardin a été récemment chargé d'un nouveau service, celui de fournir des plantes pour les squares et les jardins entretenus par les soins de l'Administration des bâtiments civils.

Pour l'exercice courant, il a été fourni à cette administration plus de 17,000 exemplaires de plantes.

ART. 21. — *Organisation de l'enseignement agricole moyen.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Au nombre des moyens qui peuvent aider l'agriculture à sortir de la crise qui la frappe en ce moment, il faut compter le développement de l'enseignement agricole.

En vertu de la loi de 1860 qui a institué un Institut agricole supérieur, des conférences publiques sur l'agriculture ont été organisées en très grand nombre dans toutes les parties du pays.

Des cours d'agriculture sont donnés dans les écoles normales de l'État et des notions élémentaires d'agriculture et d'hygiène sont enseignées dans quelques écoles moyennes. Ces mesures ne suffisent pas.

L'organisation d'écoles moyennes d'agriculture pratique est nécessaire pour vulgariser dans les campagnes, parmi les petits cultivateurs, les connaissances élémentaires de la science agricole.

C'est dans ce but qu'un premier crédit de 30,000 francs est demandé au Budget de 1885.

Rien n'est encore arrêté en ce qui concerne leur organisation ; le conseil supérieur d'agriculture sera consulté à ce sujet.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 29. — *Bureau international pour la protection de la propriété industrielle.*

La loi du 5 juillet 1884 approuve la convention pour la protection de la propriété industrielle, conclue à Paris le 20 mars 1883, entre la Belgique et plusieurs pays étrangers.

Un bureau international a été établi en vue de l'exécution de cette convention.

Les frais de ce bureau, en vertu de l'article 6 du protocole de clôture annexé à ladite convention, doivent être supportés par les États contractants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le montant de la dépense qui incombera de ce chef à la Belgique, ainsi que les frais qu'entraînera l'exécution de la loi du 5 juillet dernier, peuvent être évalués à la somme de 2,000 francs, que l'on propose de porter au projet de Budget pour 1885.

ART. 30. — *Musée de l'Industrie. — Personnel. — Traitements; traitements de disponibilité.*

Le libellé de cet article a été complété par l'adjonction des mots : *Traitements de disponibilité*, en vue de sauvegarder la situation des agents qui, à raison de leurs infirmités ou de leurs anciens services, devraient être placés dans la position de disponibilité.

MUSÉE DE L'INDUSTRIE.

ART. 31. — *Laboratoire du Musée, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	24,500	»
Crédit demandé pour 1885		18,500	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	6,000	»

Le Gouvernement a décidé la suppression du *Bulletin du Musée*: il a pensé qu'il pouvait laisser à l'initiative privée le soin de vulgariser les faits et les découvertes qui se rapportent au mouvement industriel. En dehors des établissements publics qui recevaient le *Bulletin du Musée*, il n'était servi que 436 abonnements. La dépense relativement élevée résultant de la publication du recueil n'était donc pas justifiée.

CHAPITRE VI ET VII.

LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

NOTE. — Il se pourrait que le Département de l'Agriculture, etc., dût contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant à la fois les crédits des années 1884, 1885 et même ceux des années suivantes (chapitres VI, VII); si cette éventualité se produisait, la Législature en serait informée par une motion spéciale.

Ces changements éventuels seront inscrits au Budget de 1886, si ce Budget est également grevé de ce chef. Dans le cas contraire les conventions interve-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nues seront relevées dans l'état général à fournir à la Législature aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État

ART. 36. — *Académie royale des Sciences, etc., etc.*

Crédit voté pour 1884	fr.	225,284	»
Crédit demandé pour 1885		233,800	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	8,516	»

Le crédit du *Litt. B* est diminué de 5,000 francs. Par contre le crédit des *Litt. F* et *G* est augmenté de 13,516 francs.

Entre autres dépenses, le crédit demandé est destiné à faire face aux frais résultant du levé et de l'impression de la carte géologique, dans l'hypothèse où 10 feuilles de cette carte seulement seraient publiées en 1885.

ART. 38. — *Observatoire royal. — Personnel.*

Crédit voté pour 1884	fr.	58,600	»
Crédit demandé pour 1885		51,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	7,600	»

Cette somme reste disponible par suite de la démission du Directeur de l'Observatoire, qui n'est pas encore remplacé.

ART. 39. — *Observatoire royal ; frais de matériel.*

Crédit voté pour 1884	fr.	26,900	»
Crédit demandé pour 1885		34,400	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	7,500	»

L'extension donnée aux divers services, la mise en œuvre des instruments enregistreurs, l'accroissement du personnel, la création de nombreuses stations météorologiques résultant de la réorganisation de l'Observatoire royal, nécessitent l'augmentation sollicitée.

L'insuffisance du crédit est, du reste, constatée depuis plusieurs années et ce n'est qu'en laissant en souffrance les publications météorologiques autres que le bulletin et en imputant certaines dépenses sur le reliquat du crédit

NOTE PRÉLIMINAIRE.

spécial voté pour la réorganisation, notamment les frais d'impression du *Vade-Mecum* de l'astronome, 5,500 francs, qu'il a été possible de clôturer les derniers Budgets sans déficit.

L'augmentation de 7,500 francs serait répartie comme suit :

- 5,500 francs pour les impressions ;
- 1,400 francs pour les fournitures, le chauffage et l'éclairage ;
- 300 francs pour les dépenses urgentes et imprévues ;
- 300 francs pour les stations météorologiques.

ART. 40. — *Bibliothèque royale. — Personnel.*

Crédit voté pour 1884	fr.	89,100	»
Crédit demandé pour 1885		91,900	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	2,800	»

Cette somme est demandée pour accorder, en 1885, des augmentations réglementaires à plusieurs agents de la Bibliothèque royale.

ART. 42. — *Musée royal d'histoire naturelle.*

Crédit voté pour 1884	fr.	71,800	»
Crédit demandé pour 1885		73,700	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	1,900	»

Cette somme est nécessaire pour permettre d'accorder, en 1885, les augmentations de traitement réglementaires au personnel du Musée.

ART. 44. — *Archives du royaume, à Bruxelles.*

Crédit voté pour 1884	fr.	64,700	»
Crédit demandé pour 1885		60,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION		4,700	»

Le crédit demandé suffira aux besoins du service.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 45. — *Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.*

Le crédit de 8,200 francs porté au Budget doit être considéré en totalité comme charge permanente.

Cette somme figure, en effet, depuis dix-neuf ans, au Budget de l'État et elle est absorbée, chaque année, par les dépenses ordinaires de l'administration des Archives générales.

ART. 46. — *Archives de l'État dans les provinces. — Personnel.*

Crédit voté pour 1884	fr.	59,450	»
— demandé pour 1885.		59,750	»
		<hr/>	
En plus pour 1885	fr.	300	»

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir accorder une amélioration de sort à des employés qui se trouvent dans les conditions réglementaires.

ART. 47. — *Frais de publication des inventaires des Archives; frais de recouvrement de documents provenant des Archives tombés dans les mains privées, etc., etc.*

Crédit voté pour 1884	fr.	22,200	»
— demandé pour 1885		17,200	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	5,000	»

Il est possible de restreindre, sans inconvénient, les dépenses à imputer à charge du crédit de l'article 47. Il en est de même pour les litt. C et G de l'article 49 et pour l'article 50 ci-après.

ART. 49, litt. C. — *Encouragements à la gravure en taille-douce.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	20,000	»
— — pour 1885		16,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	4,000	»

ART. 49, litt. G. — *Frais relatifs aux grands concours de peinture et de sculpture.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	21,250	»
— — pour 1885		15,250	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	6,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 50. — *Exposition générale des beaux-arts.*

Crédit voté pour 1884	fr.	60,000	»
Crédit demandé pour 1885		40,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	20,000	»

ART. 52. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers.*

Crédit accordé en 1884	fr.	113,285	»
Crédit demandé pour 1885		132,589	»
		<hr/>	
Augmentation pour 1885	fr.	19,304	»

L'augmentation sollicitée est destinée à faire face aux frais d'un enseignement supérieur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers.

ART. 53. — *Musées royaux de peinture et de sculpture, etc.*

Crédit voté pour 1884	fr.	145,544	»
Crédit demandé pour 1885		93,060	»
		<hr/>	
En moins pour 1885		52,484	»

Cette somme de 52,484 francs, qui représente les reliquats des crédits de 1881 et 1882 dont on avait demandé le transfert au Budget de 1884, peut être abandonnée sans inconvénient pour l'exercice 1885.

ART. 60. — *Commission royale des monuments. — Personnel.*

Crédit voté pour 1884	fr.	17,750	»
Crédit amendé pour 1885		17,950	»
		<hr/>	
Augmentation pour 1885	fr.	200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61. — *Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de route, etc.*

Crédit voté pour 1884	fr.	13,900	»
Crédit amendé pour 1885		17,200	»
		<hr/>	
En plus	fr.	1,300	»

La somme demandée est nécessaire pour pourvoir aux dépenses annuelles de vacations et de déplacement des membres.

ART. 62. — *Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.*

Crédit voté pour 1884	fr.	6,000	»
Crédit demandé pour 1885		3,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	3,000	»

Les nécessités du service permettent de réduire les frais de déplacement des membres des comités provinciaux des monuments.

ART. 66. — *Conservatoire royal de Gand.*

Crédit voté pour 1884	fr.	52,126	»
Crédit demandé pour 1885		53,726	»
		<hr/>	
En plus pour 1885.	fr.	1,600	»

Cette somme est nécessaire pour pouvoir améliorer la position de plusieurs professeurs du Conservatoire.

ART. 67. Litt. C. — *Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite. — Frais relatifs aux grands concours de composition musicale. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	25,000	»
— — 1885		41,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1885.	fr.	16,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme se subdivise comme suit : 10,000 francs provenant d'un transfert du crédit de l'article 66 pour faire face aux frais divers relatifs aux grands concours de composition musicale, ainsi qu'aux subsides et souscriptions en faveur de publications musicales lesquels étaient jusqu'à présent imputés sur l'allocation de l'article précité. Et 6,000 francs que l'on sollicite de la Législature afin de ramener le crédit total au chiffre de 160,000 francs proposé par la section centrale chargée de l'examen du Budget pour 1884.

CHAPITRE VIII.

SECTION I. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 68. — La somme demandée pour le service des routes est de fr. 3,870,000 »

A. Entretien ordinaire des routes ainsi que du Parc public de Laeken; entretien de nouvelles sections en 1885 2,900,000 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration; reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides 570,000 »

TOTAL. fr. 3,870,000 »

A. Entretien ordinaire.

Somme demandée : 2,900,000 francs.

Bien qu'il soit nécessaire de pourvoir en 1885 à l'entretien de nouvelles sections de routes, l'on a maintenu le même crédit que celui qui figure au projet de Budget de l'exercice 1884, attendu que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1885 et devant être renouvelés pour cette époque, on espère que le résultat des adjudications permettra de maintenir sans augmentation le chiffre demandé.

B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration; reconstruction d'ouvrages d'art, etc.

Crédit demandé : 400,000 francs.

C. Construction et rectification de routes, allocation de subsides.

Crédit demandé : 570,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ces deux derniers crédits sont inférieurs à ceux portés au projet de Budget de 1884. L'ensemble de l'article présente une diminution de 450,000 francs sur le chiffre porté au projet de Budget de 1884.

ART. 69. — *Plantations de toutes natures le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme est égale à celle qui est votée chaque année.

SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
ART. 70. — <i>Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc. fr.</i>	600,000	» »
<p>Cette somme est la même que celle portée au projet de Budget de 1884; elle est indispensable pour couvrir la dépense des nombreux travaux dont l'exécution est demandée.</p>		

ART. 71. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils, établissement de paratonnerres.*

Somme demandée : 234,000 francs.

Ce crédit est inférieur de 116,000 francs à celui porté au projet de Budget de 1884.

A. Musées, Bibliothèque royale, Musée de l'Industrie.

Crédit demandé. » 100,000 »

B. Palais des Beaux-Arts, Tir national, bâti-

A REPORTER. fr. 600,000 » 100,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr.	600,000	»	100,000	»
ments et dépendances du Jardin Botanique de l'État.				
Somme demandée. . . .	»		95,000	»
C Établissement de paratonnerres sur divers bâtiments civils, notamment sur ceux du Parc Léopold, de l'École vétérinaire, etc.	»		4,000	»
D. Renouvellement des toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments situés à Bruxelles et dans les environs	»		20,000	»
E. Institut agricole de l'État à Gembloux.				
Somme demandée. . . .	»		35,000	»
Ces cinq crédits s'élevant ensemble à 254,000 francs sont destinés à permettre l'exécution de nombreux travaux d'amélioration, d'appropriation, etc.				
TOTAL. . . . fr.	600,000	»	254,000	»

SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

ART. 72. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

Charges ordinaires et permanentes, charges extraordinaires et temporaires.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, dragages et enlèvement d'attérissement, dans la province de Namur. . . . fr.	105,000	»
2° Travaux analogues dans la province de Liège. . . .	173,000	»
3° Dépenses imprévues nécessitées par des cas revêtant un caractère d'urgence.	10,000	»
4° Travaux analogues à ceux du n° 1, dans la province de Limbourg	15,000	»

B. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

PROVINCE DE LIÈGE.

1° Travaux d'entretien rentrant dans le forfait et travaux à bordereau de prix pour l'entretien des ouvrages, murs d'eau, chemins de halage, larges, etc. fr.	42,600	»
---	--------	---

A REPORTER. . . fr. 345,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

	REPORT. fr.	345,600 »
2° Dragages en lit de rivière et dans les chenaux des écluses.		18,000 »
3° Travaux imprévus		1,500 »
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie de l'Ourthe non canalisée		13,500 »
PROVINCE DE LUXEMBOURG.		
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie canalisée de l'Ourthe dans cette province. fr.		10,000 »
C. — Gileppe.		
Travaux d'entretien ordinaire du barrage et de ses accessoires.		1,000 »
D. — Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux ouvrages d'art sur le territoire belge . . . fr.		36,900 »
2° Dragages		30,000 »
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire sur le territoire néerlandais fr.		26,000 »
4° Remplacement, pour cause de vétusté, par des ponts tournants, en fer, des ponts en bois, du canal de jonction de Visé à Haccourt et des ponts desservant les houillères d'Abbeoz et de l'Espérance, à Herstal		27,000 »
E. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations fr.		60,000 »
F. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.		
1 ^{re} SECTION.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements et entretien des plantations. fr.		18,000 »
2° Remplacement du pont tournant en bois, n° 9, par un pont métallique		16,000 »
Ce pont est en mauvais état et devra être reconstruit en 1885.		
2 ^e SECTION.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.		25,000 »
4° Travaux de dragage destinés à rendre au canal ses dimensions normales		20,000 »
	A REPORTER. fr.	648,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et perma-
nentes; charges
extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . fr. 648,500 »

3^e SECTION.

3^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements, faucardages, etc. fr. 33,000 »

6^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut. fr. 20,800 »

7^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention des 16 et 26 août 1838. — Part de l'État. fr. 5,600 »

G. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.

Travaux d'entretien ordinaire; dévasements. fr. 8,000 »

H. — Canal d'embranchement vers Hasselt.

Travaux d'entretien ordinaire; dévasements et entretien des plantations fr. 26,000 »

I. — Canal d'embranchement vers Turnhout.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 7,100 »

J. — Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges, etc. fr. 17,600 »

K. — Sambre canalisée.

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, faucardages, etc. fr. 94,000 »

2^o Reconstruction du pont-levis de Farciennes fr. 13,000 »

Ce pont est en mauvais état.

PROVINCE DE NAMUR.

3^o Travaux analogues à ceux n^o 1 à exécuter dans la province de Hainaut fr. 43,000 »

4^o Renouvellement des portes en amont des écluses de Grognaux et de Bauce fr. 9,000 »

L. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux perrés, aux bâtiments, aux écluses, ponts, etc.;

A REPORTER. fr. 927,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes, charges extraordinaires et temporaires.

	REPORT. . . fr.	927,600 »
dragages, curages, alimentation par machine à vapeur, fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations . . . fr.		150,000 »
2° Renouvellement des vantaux des portes des écluses n° 6 et 8		6,500 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

M. — *Escaut.*

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, etc. fr.		25,000 »
--	--	----------

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, dragages, enlèvement d'entraves encombrant le lit du fleuve. fr.		52,600 »
---	--	----------

Escaut maritime.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr.		45,500 »
4° Annuité au concessionnaire du pont de Melle		250 »
5° Location de locaux, à Anvers, pour l'enregistrement des maréographes, le bureau télégraphique et le remisage des appareils de plonge, etc., ainsi que pour l'installation du service de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée.		5,000 »

N. — *Canal de Mons à Condé.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, dragages et faucardages de la cuvette du canal. fr.		54,200 »
---	--	----------

O. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, alimentation du canal par machine à vapeur et faucardages. fr.		25,600 »
2° Reconstruction de perrés de la rigole d'alimentation		2,500 »

P. — *Lys.*

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, y compris la part incombant à la Belgique, des frais d'entretien des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France fr.		26,000 »
---	--	----------

A REPORTER. fr. 1,280,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes : charges extraordinaires et temporaires.

	REPORT.	fr. 1,280,750 »
2° Remplacement des portes en bois, de l'écluse de Vive-St-Éloi, par des portes en fer		17,000 »
Ces portes sont en mauvais état et doivent être renouvelées.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr.	30,000 »
4° Grosses réparations et dragages éventuels		20,000 »
5° Renouvellement de deux vantaux d'une porte d'écluse de la Pécherie.		7,000 »
Q. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consolidation des berges et dévasements	fr.	54,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements	fr.	30,000 »
3° Continuation des travaux de reconstruction en maçonnerie d'une partie des revêtements en fascinages, des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime à Heyst.		50,000 »
R. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.		15,000 »
S. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin du commerce, à Gand.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements.		60,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr.	29,700 »
3° Réparation et reconstruction partielle des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)		2,000 »
4° Continuation des travaux de remplacement, par des garde-corps composés de bornes en pierre de taille et de lisses en fer, des garde-corps en bois existant le long de la partie du canal qui contourne la ville de Bruges		10,000 »
	A REPORTER.	fr. 1,585,450 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

	REPORT. fr.	1,588,450 »
5° Continuation des travaux de renouvellement du pavage de ladite partie de canal		10,000 »
6° Travaux de dragage entre la limite des deux Flandres et la ville de Bruges.		25,000 »
<i>T. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr.		7,000 »
<i>U. — Canal de Plasschendaele à Nieuport.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr.		7,500 »
<i>V. — Canal de Nieuport par Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langeleed.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr.		10,000 »
2° Dévasement de la dérivation du « Langeleed »		5,000 »
<i>W. — Canal de Gand à Terneuzen.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements; réparation des dégâts causés aux talus par la navigation à vapeur fr.		93,000 »
2° Frais pour assurer le service de navigation de nuit		2,500 »
3° Indemnités à payer à la Société du chemin de fer de Gand à Eecloo, pour frais d'entretien et surcroît de main-d'œuvre du nouveau pont de Wondelgem		1,700 »
A l'occasion des travaux d'amélioration du canal, le pont de Wondelgem a dû être reconstruit sur de plus grandes dimensions.		
Dans une convention conclue entre l'État et la Société dudit chemin de fer, le 18 octobre 1880, et ratifiée le 23 décembre suivant, pour régler les conditions auxquelles ont été effectuées les travaux du déplacement du railway, il a été stipulé que certaines indemnités seraient payées à la dite Société.		
<i>X. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dévasements. fr.		7,500 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. fr.		38,000 »
	A REPORTER. fr.	1,794,650 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . . fr. 1,794,650 »

3^o Reconstruction en maçonnerie d'une partie des revêtements en fascinages des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst 50,000 »

Ces revêtements en fascinages sont en très mauvais état; leur entretien est très coûteux; il convient de les reconstruire en moellons, en continuation de la partie déjà terminée.

Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865).

Y. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements fr. 6,000 »

Z. — Durme.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 2,400 »

A'. — Dendre.

Entretien du nouveau barrage de Termonde et de ses dépendances, de la partie de la Dendre dans la traverse de Termonde, de la passerelle de Ninove établie par l'État; entretien des plantations situées entre Alost et Termonde et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge, sous le chemin de halage et le batardeau du *Quintje*, à Termonde. fr. 3,500 »

B'. — Rupel.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr. 11,500 »

C'. — Senne.

PROVINCE DE BRABANT.

1^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État et de la partie de la rivière reprise par l'État; loyer d'une maison occupée par l'éclusier de Vilvorde, etc. fr. 5,300 »

PROVINCE D'ANVERS.

2^o Travaux d'entretien de la partie de la rivière reprise par l'État. fr. 1,500 »

A REPORTER. . . . fr. 1,874,850 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . . fr. 1,874,850 »

D'. — Dyle et Démer.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr. 30,500 »

E'. — Petite Nèthe canalisée.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr. 20,000 »

2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont situé sur le Bollack, affluent de la Petite Nèthe, près l'écluse n° 1. . . . 8,000 »

3° Travaux de reconstruction du déversoir de l'écluse n° 3. 75,000 »

L'écluse n° 3 a été reconstruite récemment; il y aura lieu de reconstruire, en 1885, le déversoir de cette écluse ainsi que cela se fera pour le déversoir de l'écluse n° 2 qui sera reconstruit en 1884.

F'. — Grande Nèthe et Nèthe inférieure.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à exécuter à la Grande Nèthe fr. 12,000 »

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à exécuter à la Nèthe inférieure 1,300 »

BASSIN DE L'YSER.

G'. — Yser.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr. 16,000 »

2° Enlèvement d'atterrissements qui existent au pied du talus de la digue gauche entre Duivelshoorn et le passage d'eau St-Georges fr. 3,000 »

Total des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et pour dépenses d'exploitation des canaux et rivières fr. 2,040,650 »

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 73. — Meuse.

Crédit demandé pour 1885 : 75,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE NAMUR.

1^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment en perrés, pavage de chemins de halage aux endroits les plus menacés par les crues, enlèvement de jetées qui gênent la navigation; établissement de pieux d'amarres, etc. fr. 30,000 »

PROVINCE DE LIÈGE

Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrement de parties de chemin de halage, construction de rampes d'abordage de perrés; établissement de pieux d'amarres, garde-corps, etc. fr. 30,000 »

PROVINCE DE LIMBOURG.

Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration de chemins de halage, bermes et travaux divers 15,000 »

TOTAL. fr. 75,000 »

ART. 74. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de consolidation des berges et du chemin de halage, de construction de perrés destinés à empêcher les dégradations par les eaux de crues et à des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 75. — *Canal de Liège à Maestricht.*

Crédit voté pour 1884	fr.	15,000 »
Crédit amendé pour 1885		35,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	<u>20,000 »</u>

Cette somme est demandée pour l'amélioration des berges du canal, sur la partie néerlandaise, pour les protéger contre l'action érosive des vagues produites par les bateaux à vapeur.

ART. 76. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 77. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 29,000 francs.

1^{re} SECTION.

1^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues fr. 5,000 »

3^{me} SECTION.

2^o Travaux de construction d'un perré en aval de l'écluse n° 16 et de consolidation des berges du canal fr. 5,000 »

3^o Construction de deux maisons destinées au logement des aides-éclusiers de l'écluse n° 17 19,000 »

TOTAL. fr. 29,000 »

ART. 78. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 79. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de consolidation de contre-digues et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 80. — *Sambre.*

Somme demandée : 20,000 francs.

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Construction d'un perré en aval de l'ancien pont de halage, à Charleroi fr. 5,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2^o Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage, pavages, etc 5,000 »

3^o Transformation et amélioration du chenal des roues des moulins aux abords de l'écluse n° 22 et construction d'un magasin pour le matériel de service 10,000 »

Les travaux à exécuter au chenal du moulin ont pour but de faciliter l'évacuation des hautes eaux.

TOTAL. fr. 20,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 81. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 82. — *Escaut.*

Crédit primitif	fr.	98,000	»
Crédit amendé		17,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	81,000	»
		<hr/>	

A supprimer :

§ 3. Construction d'un perré de 83 mètres de longueur sur la rive gauche en amont du pont Marcelis, à Gand	fr.	9,000	»
Les travaux de construction de ce perré ont dû être exécutés d'urgence en 1884.			
§ 4. Travaux d'appropriation et fournitures à effectuer à deux allées affectées au relèvement de bateaux sombrés		12,000	»
§ 5. Construction de locaux destinés notamment au service des maréographes		60,000	»
		<hr/>	
SOMME ÉGALE.	fr.	81,000	»
		<hr/>	

La ville d'Anvers a offert à l'État d'ériger elle-même, le long des quais, un bâtiment dans lequel seraient installés tous les services de l'État et de la ville qui s'occupent de l'Escaut ou intéressent le fleuve. L'État payerait de ce chef un loyer annuel. La proposition de la ville est en ce moment à l'examen des divers services de l'État intéressés à la question. Il y a donc lieu, tout au moins provisoirement, de supprimer du projet de Budget de 1885 la somme précitée de 60,000 francs.

ART. 83. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux divers d'amélioration.

ART. 84. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à des travaux divers d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 85. — *Lys.*

Somme demandée : 29,100 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 3,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux secondaires d'amélioration 2,000 »2^o Subside à la ville de Gand pour un mur de quai. 24,100 »

Cette dernière somme représente le montant du subside à accorder à la ville de Gand pour la construction par cette ville d'un mur de quai le long de la rive gauche de la Lys, en amont du pont dit « du Pain perdu », soit 24,100 francs.

ART. 86. — *Canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'un aqueduc en amont du pont situé sur le territoire d'Oostwynkel et de travaux divers d'amélioration.

Ce travail facilitera l'écoulement des eaux des terrains riverains qui, par suite de la construction du canal, n'ont plus une évacuation convenable.

ART. 87. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 88. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin du commerce, à Gand.*

Somme demandée : 11,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Acquisition de terrains pour l'élargissement éventuel des digues du canal du raccordement	fr.	2,000	»
2° Travaux divers d'amélioration		1,000	»
3° Prolongement d'un aqueduc le long du canal de raccordement près de la propriété Voortman		3,000	»

Ce travail est destiné à donner au chemin de halage en cet endroit sa largeur réglementaire.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

4° Construction d'un hangar aux abords des bassins et des écluses à l'ancienne porte de Damme, à Bruges		5,000	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	11,000	»

ART. 89. — *Canal de Plasschendaele à Nieuport.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exhaussement de la digue droite.

Ce travail est urgent ; il a pour but d'empêcher, en temps d'inondation, le déversement des eaux du canal dans les Wateringues riveraines.

ART. 90. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	50,000	»
— — 1885		10,000	»
		<hr/>	
Diminution.	fr.	40,000	»

Continuation des travaux d'empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage

	fr.	10,000	»
--	-----	--------	---

Le chemin de halage est impraticable en certains endroits ; il est nécessaire d'y effectuer des travaux d'empierrement pour le maintenir sous un profil régulier.

ART. 91. — *Dyle et Démer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 92. — *Petite Nèthe.*

Crédit demandé par amendement : 6,000 francs.

Le crédit est sollicité pour les travaux à exécuter au barrage du Petit-Spuy, à Lierre.

Ces travaux sont nécessaires pour compléter les ouvrages destinés à mettre la ville de Lierre à l'abri des inondations provoquées par les hautes eaux.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 93. — *Yser.*

Somme demandée : 29,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de construction de revêtements en briques, sur les talus de l'Yser entre Dixmude et Nieuport	fr.	23,000	»
2° Ensablement du chemin de halage sur la digue de Furnes-Ambacht		6,000	»

Les pluies rendent ce chemin souvent impraticable en plusieurs endroits. C'est pour le mettre partout en bon état que ce crédit est sollicité.

TOTAL	fr.	29,000	»
-----------------	-----	--------	---

PORTS ET CÔTES.

ART. 96. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 914,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations demandées pour les travaux d'entretien de quelque importance et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

Charges ordinaires et permanentes, charges extraordinaires et temporaires

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-et de l'arrière-port	fr.	70,000	»
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, à Ostende (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la ville d'Ostende, conformément à l'arrêté royal du 6 juin 1821) : part de l'État		1,500	»
3° Réparations des dégâts qui pourraient survenir aux			

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

ouvrages du port par suite d'ouragans, etc.	10,000 »
4 ^o Travaux de dragage ordinaires et extraordinaires dans l'intérieur du port d'Ostende. fr.	100,000 »
5 ^o Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans une partie du chenal du port d'Ostende	500,000 »
Les améliorations produites par les travaux de dragage s'accroissent de plus en plus.	
Les profondeurs atteignent jusque 4 mètres sous basse mer sur une partie de l'entrée du port.	
Il importe de continuer les dragages pour élargir et approfondir la passe d'entrée.	
6 ^o Reconstruction des portes de flot d'amont du petit passage de navigation de l'écluse de Slykens	6,000 »
Ces portes auront 58 années d'existence en 1885, elles sont en très mauvais état et leur reconstruction est indispensable.	

B. — Port de Nieuport.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr.	40,000 »
--	----------

C. — Port de refuge de Blankenberghe.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr.	30,000 »
--	----------

D. — Côtes.

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr.	150,000 »
2 ^o Continuation des travaux de reconstruction, en maçonnerie de briques, des revêtements en fascinages, des épis et des parties supérieures des jetées de la côte de Blankenberghe	100,000 »
3 ^o Remplacement des revêtements en fascinages, de la partie inférieure des jetées de la côte, par des revêtements en moellons maintenus au moyen d'un bétonnage dans des cases de piquets pointifs, en sapin créosoté	100,000 »

Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux et ne présentent pas une résistance suffisante.

Ce travail a été reconnu nécessaire par la Commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.

E. — Phares et fanaux.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	7,000 »
---	---------

Total des sommes demandées pour les travaux ordinaires et extraordinaires des ports, côtes, phares et fanaux fr.	<u>914,500 »</u>
--	------------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 97. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 50,000 francs.

1^o 25,000 francs pour exhaussement du mur de quai longeant le chenal devant la ville et construction d'un trottoir en arrière de la tablette.

Ces travaux sont nécessaires pour empêcher l'inondation par les hautes marées de la partie de la ville de Nieuport longeant le chenal.

2^o 25,000 francs pour l'exécution des travaux d'amélioration de l'estacade d'Est du port (1^{re} partie).

Un crédit de 75,000 francs avait été sollicité pour l'exécution de ces travaux au projet de Budget de 1884; mais pendant la discussion de ce Budget, ce crédit, a, par amendement, été affecté à des dépenses à résulter de deux ouvrages différents, savoir : l'amélioration de l'estacade d'Est, d'une part, et d'autre part, la construction d'un terre-plein pour le service de la marine à l'Ouest, avec transfert en cet endroit du hangar de la barque de sauvetage, mât de signal, etc., etc.

Les besoins de ce dernier service vont nécessiter probablement l'emploi de la totalité du crédit pour l'exécution du terre-plein en question.

Le nouveau crédit de 25,000 francs est donc nécessaire pour faire face à la dépense à résulter de l'exécution d'une première partie des travaux d'amélioration de l'estacade d'Est.

ART. 98. — *Port de Blankenberghe.*

Somme demandée : 7,500 francs.

Travaux de pavage de deux rues entre des terrains vendus par l'État.

ART. 99. — *Côtes.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Construction d'un épi entre le fort Wellington et la digue d'Albertus à Mariakerke-sur-Mer.

L'estran s'abaisse d'une manière très sensible sur toute la partie de la côte et les dernières tempêtes ont mis complètement à nu les fondations du perré construit le long de la dune.

Il est nécessaire de mettre, par la construction d'un épi, un obstacle à cet abaissement de la plage qui ne tarderait pas à compromettre la sécurité du perré.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 100. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,500 francs.

Cette somme est destinée à faire face à des dépenses diverses d'amélioration, notamment pour le service du phare de Nieuport.

ART. 101. — *Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications.*

Crédit voté pour 1884	fr.	100,000	»
Crédit demandé pour 1885.		75,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	25,000	»
		<hr/>	

Après examen, il a été reconnu que les dépenses à imputer sur cette allocation pendant l'année 1885 ne dépasseraient pas la somme de 75,000 francs et que les services n'auraient pas à souffrir de la réduction proposée de 25,000 francs.

ART. 102. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements.*

Crédit voté en 1884	fr.	1,056,775	»
Crédit amendé		1,052,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	24,775	»
		<hr/>	

Cette somme se décompose comme suit :

1^o 1,000 francs pour transfert d'une somme égale à l'article 2, représentant l'augmentation de traitement accordée à deux ingénieurs détachés à la Direction générale, qui ont obtenu cette amélioration de position à raison de leur rang de classement dans les cadres. fr. 1,000 »

2^o 1,400 francs à transférer au Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique 1,400 »

Cette somme représente l'augmentation de traitement accordée à deux ingénieurs et à un conducteur des ponts et chaussées détachés à l'École du génie civil à Gand.

3^o 22,375 francs constituant une réduction 22,375 »

Total comme ci-dessus.	fr.	24,775	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 103. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et des surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canaux et autres agents subalternes des ponts et chaussées. — Frais des jurys d'examen. Crédit voté pour 1884 :*

A. Charges ordinaires et permanentes. . . fr.	1,128,794	»	} 1,166,250	»
B. Charges extraordinaires et temporaires . . .	37,456	»		

Crédits amendés pour 1885 :

A. Charges ordinaires et permanentes. . . fr.	1,130,000	»	} 1,130,000	»
B. Charges extraordinaires et temporaires . . .	»	»		

Diminution pour 1885. fr.	36,250	»
-----------------------------------	--------	---

La suppression du crédit de 37,456 francs peut être opérée à raison de la réduction qu'il est possible d'effectuer dans le personnel temporaire qui a dû être admis pour la surveillance des travaux extraordinaires.

Il y a lieu toutefois de transférer au Budget du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, la somme de 56,250 francs dont on propose la suppression, une somme de 150 francs représentant une augmentation de traitement de pareille somme, accordée à un commis dessinateur des ponts et chaussées détaché à l'École du génie civil à Gand. Par contre les charges ordinaires et permanentes sont augmentées d'une somme de 1,206 francs et portées de 1,128,794 francs à 1,130,000 francs.

ART. 104. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'École spéciale du génie civil.*

Crédit voté pour 1884. fr.	30,000	»
Crédit demandé pour 1885	25,000	»
En moins pour 1885. fr.	5,000	»

Les dépenses à charge de cette allocation ne se sont élevées en 1883 qu'à environ 25,000 francs et on prévoit qu'en 1884 elles n'atteindront même pas ce chiffre. On peut donc réduire de 5,000 francs le crédit porté au projet de Budget de l'exercice 1885.

ART. 105. — *Traitements, frais de déplacement et indemnités des architectes et autres agents ; frais d'habillement des gardiens des monuments.*

Somme demandée : 89,050 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce crédit est le même que celui qui est porté au Budget de 1884, malgré l'extension prise par le service des bâtiments civils et la nécessité d'adjoindre en conséquence au personnel quelques nouveaux agents.

ART. 106. — *Études de projets, achats d'instruments et de livres, matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses, frais d'adjudication.*

Crédit demandé : 8,000 francs.

Ce crédit est le même que celui porté au Budget de 1884.

ART. 107. — *Personnel du Conseil des Mines. — Traitements, frais de route.*

Crédit voté en 1884.	fr.	41,570	»
— demandé pour 1885		32,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885	fr.	9,570	»
		<hr/>	

La réduction proposée résulte du décès du Président du Conseil et d'un conseiller des Mines, qui n'ont pas été remplacés.

ART. 108. — *Matériel du Conseil des Mines.*

Crédit accordé en 1884.	fr.	1,640	»
— demandé pour 1885		640	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	1,000	»
		<hr/>	

Cette diminution s'explique par cette circonstance que les dépenses de matériel du Conseil des Mines ont rarement dépassé la somme actuellement sollicitée.

ART. 109. — *Traitements et indemnités du personnel du Corps des Mines et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs.*

Crédit accordé en 1884.	fr.	331,350	»
— demandé pour 1885		323,350	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	8,000	»
		<hr/>	

Cette somme représente le traitement d'un ingénieur en chef des Mines décédé qui ne sera pas remplacé.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 113. — *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques, encouragements et subventions; essais et expériences.*

Crédit voté en 1884	fr.	15,000	»
— demandé pour 1885.		7,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	8,000	»
		<hr/>	

On cherchera à réaliser cette économie en limitant, autant que les exigences du service le permettront, les dépenses à imputer sur cette allocation pendant l'exercice 1885.

ART. 114. — *Commission des procédés nouveaux; frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.*

Crédit accordé pour 1884	fr.	1,500	»
— demandé pour 1885.		500	»
		<hr/>	
En moins pour 1885.	fr.	1,000	»
		<hr/>	

Selon les prévisions, les dépenses à imputer sur cette allocation ne dépasseront pas la somme de 500 francs, ce qui justifie la réduction de 1,000 francs proposée au Budget de l'exercice 1885.

ART. 120. — *Pour la mise en exposition de la Faune et de la Flore de Bernissart : 6,000 francs.*

L'article 140 du Budget de 1884 comporte une somme de 17,000 francs pour les travaux visés ci-dessus.

Lors de l'introduction de ce crédit, le Gouvernement prévoyant que les travaux de mise en exposition des fossiles de Bernissart, exigeraient plusieurs années, s'est réservé la latitude de transférer aux Budgets ultérieurs, les sommes qui ne seraient pas employées dans le courant de l'exercice.

L'allocation de 17,000 francs qui figure au Budget de 1884 laissera, au 31 décembre prochain, un disponible de 6,000 francs qu'on propose d'inscrire au Budget de 1885 pour assurer l'exécution des travaux spécifiés au libellé de l'article 120.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

En remplacement du tableau VI annexé à Notre arrêté du 28 février 1884 et du § 7 de l'article premier de cet arrêté, Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de seize millions trois cent quarante-sept mille six cent soixante-huit francs (16,347,668 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(186)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1885.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	598,394 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	91,000 »	763,394 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	25,000 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	50,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,000 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,000 »	17,000 »
		A REPORTER. . . fr.	782,394 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	782,394 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	230,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	162,000 »	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	101,500 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	10,200 »	
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides. Mesures à prendre dans le but de repopuler les cours d'eau; dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publications du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	191,500 »	
13	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	116,400 »	1,234,125 »
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	162,200 »	
15	Personnel du service des défrichements en Campine	20,800 »	
16	Mesures relatives aux défrichements et au boisement; dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers. (Charge extraordinaire et temporaire.)	25,000 »	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	100,325 »	
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 »	
19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	31,200 »	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	55,200 »	
21	Organisation de l'enseignement agricole moyen	30,000 »	
		A REPORTER. . . . fr.	2,016,519

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	2,016,819 »
CHAPITRE IV.			
INDUSTRIE.			
22	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie.	9,500 »	
23	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 »	
24	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	518,900 »	
25	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels.	21,450 »	
26	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	21,000 »	
27	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impressions. Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i>	8,000 »	487,450 »
28	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879.	6,000 »	
29	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle.	2,000 »	
<i>Musée de l'industrie.</i>			
30	Personnel, traitements de disponibilité	27,500 »	
31	Laboratoire du Musée; bibliothèque technique et artistique; entretien des locaux, chauffage et éclairage, menues dépenses	18,500 »	
	A REPORTER. fr.		2,505,969 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	2,505,969 »
CHAPITRE V.			
POIDS ET MESURES.			
32	Traitement des vérificateurs; frais d'intérim et d'inspection	79,750 »	
33	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	127,750 »
34	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	
CHAPITRE VI.			
LETTRES ET SCIENCES.			
35	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. (Y compris 51,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	162,700 »	
36	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; section stratigraphique.	235,800 »	
37	Palais des Académies. — Traitement du gardien et salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 »	
38	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	51,000 »	
39	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 »	
		A REPORTER. fr.	2,651,719 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	2,031,719 »
40	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	91,900 »	
41	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 »	
42	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700 »	
43	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée. (Y compris 57,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	77,650 »	958,550 »
44	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	60,000 »	
45	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 »	
46	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 »	
47	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	17,200 »	
48	Location de la maison servant de succursale au dépôt des Archives de l'État. (Charge extraordinaire et temporaire.)	5,500 »	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
49	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	351,750 »	
	A REPORTER. fr.		3,500,069 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	3,590,000 »
50	Expositions générales des beaux-arts	40,000 »	
51	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien.	152,580 »	
53	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.. . . .	202,000 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	55,300 »	
55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	95,060 »	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
57	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		
58	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	1,688,903 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
59	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	86,000 »	
	A REPORTER . . . fr.		5,279,062 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	5,279,062 »
60	Commission royale des monuments. Personnel	17,950 »	
61	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 »	
62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 »	
63	Rédaction et publication du Bulletin des commissions d'art et d'archéologie.	7,500 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	168,060 »	
65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	76,358 »	
66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	55,726 »	
67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions, subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 83 du Budget).	170,000 »	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.		
68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	3,870,000 »	
69	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000 »	
	A REPORTER. . . fr.		5,279,062 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	5,279,062 »
	SECTION 2. — Bâtimens civils.		
70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire).	600,000 »	
71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils; établissemens de paratonnerres (charge extraordinaire)	254,000 »	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.		
72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,040,650 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.		
	<i>Bassin de la Meuse.</i>		
73	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	75,000 »	
74	Rivière et canal de l'Ourthe	15,000 »	
75	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	55,000 »	
76	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	6,000 »	
77	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	29,000 »	
78	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	2,500 »	
79	— — vers Hasselt	6,000 »	
80	Sambre canalisée.	20,000 »	
81	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchemens.	5,000 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>		
82	Escaut	17,000 »	
83	Canal de Mons à Condé.	9,000 »	
84	— de Pommerœul à Antoing.	2,500 »	
85	Lys	29,100 »	
86	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	2,000 »	
87	— de Roulers à la Lys.	5,000 »	
88	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	11,000 »	
89	— de Plasschendaele à Nieuport	6,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	5,279,062 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	<i>REPORT. fr.</i>	•	5,270,062 •
90	— de Gand à Terneuzen	10,000 »	
91	Dyle et Demer.	5,000 »	
92	Petite Nèthe	6,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>		
93	Yser.	29,000 »	
	<i>Plantations.</i>		
94	Plantations nouvelles	25,000 »	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
95	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	35,000 »	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		10,571,30 •
96	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	914,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.		
97	Port de Nieupoort.	50,000 »	
98	Port de Blankenberghe.	7,500 »	
99	Côtes.	50,000 »	
100	Phares et fanaux.	1,500 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
101	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications.	75,000 »	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
102	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,032,000 »	
103	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,130,000 »	
104	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 »	
	A REPORTER fr.		15,850,562 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	15,850,562 »
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils.		
105	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments.	89,050 »	
106	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses; frais d'adjudications	8,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	MINES.		
	SECTION 1^{re}. — Personnel du Conseil des mines.		
107	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement.	52,000 »	
108	Matériel.	640 »	
	SECTION 2. — Personnel du corps des mines.		
109	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	525,550 »	
110	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	10,000 »	
111	Confection de la carte générale des mines (charge extraordinaire).	20,000 »	437,990 »
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.		
112	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses.	45,000 »	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
113	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 »	
	CHAPITRE X.		
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.		
114	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	
	A REPORTER. fr.		16,288,552 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	16,288,352 »
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.		
115	Frais de route et de séjour.	500 »	10,200 »
116	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	
	SECTION 3. — Commission consultative des machines à vapeur.		
117	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 »	
	CHAPITRE XI.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
118	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'art. 2. Personnel).	30,216 »	50,216 »
	CHAPITRE XII.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
119	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	12,900 »	12,900 »
	CHAPITRE XIII.		
120	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart	6,000 »	6,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS. fr.		16,547,668 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*
Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(198)

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS**

pour l'exercice 1885.



BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE I^{er}.																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																					
<i>Personnel.</i>																																																					
1	a.	Traitement du Ministre																																																			
	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat gé- néral, des administrations de l'agriculture de l'industrie et des beaux-arts 260,714 »																																																			
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la direction générale des ponts et chaussées 292,755 »																																																			
	c.	— idem de la direction générale des mines 44,925 »																																																			
2		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs et inspecteurs généraux</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division et un inspecteur</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs et sous-ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">2,700 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Conducteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,900 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis-chefs et commis de 1^{re}, 2^e et 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">59</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre, id.</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">925 à 2,000</td> </tr> <tr> <td>Huissiers messagers</td> <td style="text-align: center;">24</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">600 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Boute-feu</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1,080 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Nettoyseuses</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">600 à 800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	12,000	Directeurs et inspecteurs généraux	9	9,000 à 12,000	Directeurs	4	7,000 à 8,000	Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000	Chefs de division et un inspecteur	10	5,500 à 7,000	Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000	Ingénieurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000	Conducteurs	2	2,900 à 4,000	Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	59	1,100 à 4,000	Commis d'ordre, id.	20	1,000 à 2,600	Employés temporaires	14	1,000 à 1,500	Imprimeur-autographe et agents photographes	7	925 à 2,000	Huissiers messagers	24	1,100 à 2,500	Concierges	5	600 à 1,500	Boute-feu	10	1,080 à 1,200	Nettoyseuses	14	600 à 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																			
Secrétaire général	1	12,000																																																			
Directeurs et inspecteurs généraux	9	9,000 à 12,000																																																			
Directeurs	4	7,000 à 8,000																																																			
Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000																																																			
Chefs de division et un inspecteur	10	5,500 à 7,000																																																			
Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000																																																			
Ingénieurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000																																																			
Conducteurs	2	2,900 à 4,000																																																			
Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	59	1,100 à 4,000																																																			
Commis d'ordre, id.	20	1,000 à 2,600																																																			
Employés temporaires	14	1,000 à 1,500																																																			
Imprimeur-autographe et agents photographes	7	925 à 2,000																																																			
Huissiers messagers	24	1,100 à 2,500																																																			
Concierges	5	600 à 1,500																																																			
Boute-feu	10	1,080 à 1,200																																																			
Nettoyseuses	14	600 à 800																																																			
<i>Matériel.</i>																																																					
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier 26,600 »																																																			
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,400 »																																																			
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,000 »																																																			
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements au journaux 13,000 »																																																			
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																																			
<i>Frais de déplacement.</i>																																																					
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																																			
<i>Honoraires des avocats.</i>																																																					
5	a.	Honoraires des avocats du Département																																																			
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
598,594 »	594,114 »	a) 4,900 »	b) 620 »	»	»	a) Cette somme a été transférée des articles 3 et 102. b) Cette somme a été transférée au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
91,000 »	98,500 »	»	7,500 »	»	»	
25,000 »	30,300 »	»	5,300 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	30,000 »	30,000 »	
765,594 »	775,914 »	4,900 »	13,420 »	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		8,320				

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,600 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 130,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 5,000 »
12	d.	— — — — — Traitement du personnel 18,000 »
	e.	Mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau 12,000 »
	f.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	g.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture 11,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,000	10,000	»	»	»	»	
7,000	7,000	»	»	»	»	
17,000	17,000	»	»	»	»	
a) 230,000	250,000	»	20,000	270,000	173,252 52	a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 13, pour autant que cette somme reste disponible après le payement des indemnités.
162,000	162,000	»	»	152,000	125,000 »	
101,500	101,500	»	»	101,500	99,795 11	
10,200						
	201,700	»	»	296,700	217,074 07	
191,500						
693,200	715,200	»	20,000	800,200	615,401 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. f		
	α.	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État :			
		<i>Institut agricole. — Personnel.</i>			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.
		Directeur	1	6,500 à 7,500	7,000
		Sous-directeur	1	6,000 à 7,000	6,500
		Professeurs	6	5,500 à 6,500	56,000
		Chargés de cours	»	»	2,700
		Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500
		Agent comptable	1	5,000 à 4,000	3,500
		Économe	1	2,000 à 3,000	3,000
		Bibliothécaire conservateur des collections	1	2,000 à 2,500	2,000
		Préparateur de chimie	1	2,000 à 3,000	2,000
		Surveillants	2	1,600 à 2,000	4,000
		Jardinier démonstrateur	1	1,300 à 1,600	1,600
		Hommes de service, concierge	4	1,100 à 1,500	5,200
		Indemnité de logement à trois agents	»	»	2,500
			25		89,500
		<i>Écoles d'horticulture de Vilvorde.</i>			
		Directeur	1	5,000	5,000
		Professeurs	6	800 à 1,400	6,500
		Chefs de culture	2	2,000 à 2,400	4,400
		Surveillant	1	»	1,000
			10		16,900
		<i>Écoles d'horticulture de Gand.</i>			
		Professeurs	5	500 à 3 500	10,000
			5		10,000
	b.	Traitement de disponibilité			
14	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles			
15	»	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :			
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	
		Directeur	1	7,000	
		Ingénieur	1	3,000	
		Commis	1	1,800	
		Irrigateurs	5	6,600	
		Frais de bureau et frais de route	»	2,400	
			8	20,800	
		A REPORTER.	f		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
695,200	715,200	»	20,000	800,200	615,101 70	
116,400	119,400	»	2,700	108,400	106,941 79	
102,200	108,700	»	6,500	109,400	105,599 35	
a) 20,800	20,800	»	»	20,000	20,799 75	a) Charge extraordinaire et temporaire.
934,600	963,800	»	29,200	1,038,000	846,242 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																																																						
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																				
16		Mesures relatives aux défrichements et au boisement, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers :																																																							
	a.	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance :																																																							
17		<table border="1" data-bbox="989 683 1396 1243"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td rowspan="2">45,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4,000 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>"</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>14,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,625</td> </tr> <tr> <td>36</td> <td></td> <td>100,325</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,500	8	5,500 à 6,500	45,000		4,000 à 5,000	2	"	5,000	4	2,500 à 3,500	14,500	1	5,000 à 4,000	4,000	1	1,000	1,000	1	2,000 à 2,400	2,400	1	2,000 à 2,400	2,000	2	1,600 à 2,000	5,600	1	1,500 à 1,500	1,400	1	1,200 à 1,500	1,500	1	1,500 à 1,500	1,500	4	1,200 à 1,400	6,700	8	1,100 à 1,500	8,600	"	"	2,625	36		100,325		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																							
1	6,500 à 7,500	7,500																																																							
8	5,500 à 6,500	45,000																																																							
	4,000 à 5,000																																																								
2	"	5,000																																																							
4	2,500 à 3,500	14,500																																																							
1	5,000 à 4,000	4,000																																																							
1	1,000	1,000																																																							
1	2,000 à 2,400	2,400																																																							
1	2,000 à 2,400	2,000																																																							
2	1,600 à 2,000	5,600																																																							
1	1,500 à 1,500	1,400																																																							
1	1,200 à 1,500	1,500																																																							
1	1,500 à 1,500	1,500																																																							
4	1,200 à 1,400	6,700																																																							
8	1,100 à 1,500	8,600																																																							
"	"	2,625																																																							
36		100,325																																																							
	b.	Traitement de disponibilité »																																																							
18	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »																																																							
	b.	Jury vétérinaire. 6,000 »																																																							
19	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel »																																																							
20	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture »																																																							
21	»	Organisation de l'enseignement agricole moyen. »																																																							
			TOTAL DU CHAPITRE III fr.																																																						
CHAPITRE IV.																																																									
INDUSTRIE.																																																									
22	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie 7,000 »																																																							
	b.	Frais de route 2,500 »																																																							
23	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »																																																							
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »																																																							
			A REPORTER. fr.																																																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
934,600 »	965,800 »	»	29,200 »	1,038,000 »	846,242 59	
a) 25,000 »	20,000 »	5,000 »	»	20,000 »	20,000 »	a) Charge extraordinaire.
100,325 »	105,325 »	»	5,000 »	105,325 »	103,284 94	
b) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,800 »	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
31,200 »	52,200 »	»	1,000 »	88,400 »	88,399 68	
55,200 »	50,200 »	5,000 »	»			
50,000 »	»	50,000 »	»			
1,254,125 »	1,229,525 »	40,000 »	35,200 »	1,509,525 »	1,115,727 21	
AUGMENTATION . . fr.		4,800 »				
9,500 »	9,500 »	»	»	9,500 »	8,982 46	
55,000 »	55,000 »	»	»	55,000 »	51,058 »	
64,500 »	64,500 »	»	»	64,500 »	60,020 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. fr.																																	
24	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Dépenses diverses 263,900 »																																	
	b.	Traitement de l'inspecteur 5,000 »																																	
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »																																	
25	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »																																	
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 3,500 »																																	
26	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 20 agents. (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)																																	
27	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression. Traitement du rédacteur du Recueil.																																	
28	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879																																	
29	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle																																	
50	»	Musée de l'industrie. — Personnel; traitement de disponibilité :																																	
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>NUMÉRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT PAR AN.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,000 à 8,000</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>" "</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500 à 1,800</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000 à 2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000 à 1,400</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> <td>27,500</td> </tr> </tbody> </table>	NUMÉRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.	1	6,000 à 8,000	8,000	1	" "	2,700	1	3,000 à 4,000	4,000	1	1,500 à 1,800	1,500	1	3,000 à 4,000	4,000	1	1,000 à 2,000	2,000	2	1,100 à 1,500	2,400	1	1,000 à 1,400	1,400	1	1,100 à 1,500	1,500	10		27,500
NUMÉRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.																																	
1	6,000 à 8,000	8,000																																	
1	" "	2,700																																	
1	3,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,500 à 1,800	1,500																																	
1	3,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,000 à 2,000	2,000																																	
2	1,100 à 1,500	2,400																																	
1	1,000 à 1,400	1,400																																	
1	1,100 à 1,500	1,500																																	
10		27,500																																	
31	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »																																	
	b.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »																																	
	c.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,500 »																																	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
64,500	64,500	»	»	64,500	60,020 46	
318,900	318,900	»	»	318,900	298,221 07	
21,450	21,450	»	»	31,450	19,748 88	
21,000	21,000	»	»	21,000	18,533 53	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,287 61	
6,000	6,000	»	»	8,000	7,994 84	
2,000	»	2,000	»	»	»	
27,500	27,500	»	»	27,500	27,299 81	
18,500	24,300	»	6,000	24,500	24,299 99	
487,450	491,450	2,000	6,000	503,450	463,405 99	
DIMINUTION. . fr.		4,000				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
79,750	79,750	»	»	79,750	74,568 86	
56,000	56,000	»	»	53,000	52,639 50	
12,000	12,000	»	»	15,200	11,404 49	
127,750	127,750	»	»	125,950	118,612 85	
a) 162,700	162,700	»	»	182,700	187,777 51	a) Y compris 31,700 francs de charges temporaires à savoir 6,000 francs du litt. a et les crédits des lit. g, A, a et y.
162,700	162,700	»	»	182,700	187,777 51	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
162,700 »	162,700 »	»	»	182,700 »	187,777 51	
253,800 »	225,284 »	8,516 »	»	192,273 »	183,824 30	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	8,791 39	
51,000 »	58,600 »	»	7,600 »	58,600 »	56,199 46	
34,400 »	26,900 »	7,500 »	»	26,900 »	101,371 01 ^{a)}	a) Y compris fr. 74,482 92 et montant des dépenses des deux missions envoyées au Chili et au Texas pour observer le passage de Vénus sur le soleil.
91,900 »	89,100 »	2,800 »	»	87,100 »	78,500 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	83,050 »	72,499 95	
73,700 »	71,800 »	1,900 »	»	71,800 »	70,000 »	
b) 77,650 »	77,650 »	»	»	87,650 »	74,149 20	b) Dont 57,000 francs de charge extraordinaire.
60,000 »	64,700 »	»	4,700	62,400 »	61,499 97	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,199 94	
59,750 »	59,450 »	300 »	»	56,250 »	55,024 94	
937,650 »	928,934 »	21,016 »	12,300 »	1,016,123 »	1,016,237 35	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. f
47	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr. 3,200
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc. 8,000
	c.	Inspection des archives communales. 6,000
48	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE VI. f
CHAPITRE VII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (1).</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, encouragements à la peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 235,000
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 16,000
49	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. 60,000
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses 15,250
	g.	Sixième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens 1,500
50	»	Expositions générales des beaux-arts.
51	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
937,650	928,934	21,016	12,300	1,016,125	1,046,237 35	
b) 17,200	22,200	»	5,000	22,200	20,892 55	b) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire
c) 3,500	3,500	»	»	3,500	3,500 »	c) Charge extraordinaire.
958,350	954,634	21,016	17,300	1,041,825	1,070,629 90	
AUGMENTATION . . fr.		3,716				
d) 551,750	361,750	»	10,000	399,250	399,245 04	d) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 20,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	60,000	»	20,000	60,000	43,470 »	
8,850	8,850	»	»	8,850	6,446 25	
400,600	430,600	»	30,000	468,100	449,161 29	

(*) Annexe n° 1.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
400,600 »	450,600 »	»	30,000 »	468,100 »	449,161 29	
152,589 »	115,285 »	19,304 »	»	85,185 »	85,185 »	
292,000 »	292,000 »	»	»	270,000 »	269,908 22	
55,500 »	55,300 »	»	»	40,500 »	59,649 58	
93,060 »	145,544 »	»	52,484 »	93,060 »	118,580 19	
21,250 »	21,250 »	»	»	20,600 »	20,600 »	
a) 39,400 »	39,400 »	»	»	51,800 »	48,299 94	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	74,850 »	
1,089,199 »	1,152,379 »	19,304 »	82,484 »	1,104,045 »	1,106,234 02	(1) Voir annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
		<i>Restoration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
59	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
60	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
61	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
62	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
63	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
64	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
65	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
66	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
67	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	41,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	5,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 67 à l'art. 53 du Budget.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	

DÉVELOPPEMENTS, — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,089,199	1,152,379	19,304	82,484	1,104,045	1,106,234 02	
86,000	86,000	»	»	116,800	115,943 59	
17,950	33,650	200	»	33,650	33,636 »	
17,200		1,300	»			
3,000	6,000	»	3,000	6,000	1,556 80	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,459 86	
168,060	168,060	»	»	151,660	149,660 »	
76,358	76,358	»	»	74,008	73,908 »	
53,726	52,126	1,600	»	51,626	51,626 »	
(a) 170,000	154,000	16,000	»	172,000	187,551 94	(a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,688,993	1,756,073	38,404	85,484	1,716,489	1,727,576 21	
DIMINUTION. . . fr.		47,080				

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1885. fr. 2,900,000
68	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides 570,000
69	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . .		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
70	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc. f
71	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . f		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,870,000	4,300,000	»	430,000	4,598,228	4,598,228 »	
44,000	41,000	»	»	41,000	39,005 14	
3,911,000	4,341,000	»	430,000	4,639,228	4,637,233 14	
600,000	600,000	»	»	600,000	644,370 »	
(a) 254,000	370,000	»	116,000	310,000	427,500 »	(a) Cette somme concerne uniquement des charges extraordinaires et temporaires.
854,000	970,000	»	116,000	910,000	1,071,870 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 505,000
b.		Rivière et canal de l'Ourthe. 85,600
c.		Gileppe 4,000
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 119,900
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 60,000
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 138,400
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000
h.		— — vers Hasselt. 26,000
i.		— — vers Turnhout 7,100
j.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. 17,600
k.		Sambre canalisée 161,000
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 156,500
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers 108,550
n.		Canal de Mons à Condé 34,200
o.		— de Pommerœul à Antoing 28,100
p.		Lys 100,000
q.		Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord 114,000
r.		— de Roulers à la Lys 15,000
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 136,700
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000
u.		— de Plasschendaale, à Nieuport 7,500
v.		— de Nieuport, par Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dit de <i>Langeleed</i> 15,000
w.		— de Gand à Terneuzen. 99,200
x.		— de Selzaete à la mer du Nord 95,500
y.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 6,000
z.		Durme 2,400
a'.		Dendre 5,500
b'.		Rupel. 11,500
c'.		Senne. 6,800
d'.		Dyle et Demer 50,500
e'.		Petite Nèthe canalisée 105,000
f'.		Grande Nèthe et Nèthe inférieure 13,500
BASSIN DE L'YSER.		
g'.		Yser 19,000

A REPORTER. . . .

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,040,650	2,128,300	>	87,650	1,958,000	2,738,690	
2,040,650	2,128,300	>	87,650	1,958,000	2,738,690	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,040,650 »	2,128,300 »	»	87,650 »	1,958,000 »	2,738,690 »	
75,000 »	122,000 »	»	47,000 »	150,000 »	136,430 91	
15,000 »	15,000 »	»	»	20,000 »	17,684 09	
35,000 »	15,000 »	20,000 »	»	14,000 »	19,087 85	
6,000 »	13,500 »	»	7,500 »	10,000 »	46,000 »	
29,000 »	16,000 »	13,000 »	»	8,000 »	16,000 »	
2,200,650 »	2,309,800 »	33,000 »	142,150 »	2,160,000 »	2,973,392 85	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS totale POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totale POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,200,650	2,309,800	33,000	142,150	2,160,000	2,973,392 85	
2,500	3,000	»	500	3,000	3,000 »	
6,000	8,000	»	2,000	10,000	8,000 »	
20,000	15,000	5,000	»	15,000	37,524 50	
5,000	20,000	»	15,000	20,000	15,731 81	
17,000	54,000	»	37,000	19,600	67,746 10	
9,000	9,000	»	»	44,000	41,999 45	
2,260,150	2,418,800	38,000	196,650	2,271,600	3,147,894 51	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,260,150	2,418,800	38,000	196,650	2,271,600	3,147,804 51	
2,500	11,500	»	9,000	43,000	22,407 66	
29,100	14,500	14,600	»	4,800	4,847 85	
2,000	12,000	»	10,000	4,500	24,315 77	
3,000	3,000	»	»	3,000	»	
11,000	22,000	»	11,000	3,000	22,500 »	
»	»	»	»	»	2,444 »	
6,000	»	6,000	»	»	14,169 92	
10,000	50,000	»	40,000	18,900	10,000 »	
2,323,750	2,531,800	58,600	266,650	2,348,800	3,248,579 69	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.
			REPORT.
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidleele.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Durme.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Dendre.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Rupel.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Dyle et Démer.</i>	
91	»	Travaux divers d'amélioration fr.	3,000
		<i>Petite-Nèthe.</i>	
92	»	Travaux au Petit-Spuy	6,000
		BASSIN DE L'YSER.	
		<i>Yser.</i>	
93	»	1° Travaux de construction de revêtements en briques sur les talus de l'Yser, entre Dixmude et Nieuport, et travaux secondaires d'amélioration	23,000
	»	2° Ensablement du chemin de halage sur la digue du Furnes-Ambacht	6,000
		<i>Plantations.</i>	
94	»	Plantations nouvelles	25,000
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>	
95	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages d'eau existants et de leurs dépendances	35,000
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION.	
		QUATRIÈME SECTION.	
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.	
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
	a	Port d'Ostende	487,500
	b	Port de Nieuport	40,000
96	c	Port de refuge de Blankenberghe	30,000
	d	Côtes	350,000
	e	Phares et fanaux	7,000
		À REPORTER.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
2,523,750	2,531,800	58,600	266,650	2,348,800	3,248,570 09	
»	»	»	»	750	750 »	
»	14,000	»	14,000	»	»	
»	1,000	»	1,000	1,000	129 57	
»	16,000	»	16,000	»	»	
5,000	21,000	»	16,000	5,000	5,000 »	
6,000	»	6,000	»	»	»	
29,000	6,000	23,000	»	87,000	11,599 »	
25,000	25,000	»	»	25,000	22,367 80	
55,000	55,000	»	»	55,000	55,000 »	
2,425,750	2,649,800	87,600	313,650	2,502,550	3,323,426 06	
DIMINUTION . . fr.		226,050				
914,500	992,500	»	78,000	1,175,000	1,087,366 58	
914,500	992,500	»	78,000	1,175,000	1,087,366 58	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
914,500	992,500	»	78,000	1,175,000	1,087,366 68	
»	87,300	»	87,300	250,000	7,980 »	
50,000	85,000	»	35,000	10,000	9,948 »	
7,500	»	7,500	»	6,000	»	
50,000	150,000	»	100,000	175,000	263,942 75	
1,500	5,400	»	5,900	»	22,181 70	
1,023,500	1,320,200	7,500	304,200	1,616,000	1,392,049 01	
DIMINUTION. . fr.		296,700				
75,000	100,000	»	25,000	100,000	118,036 25	
75,000	100,000	»	25,000	100,000	118,036 25	
1,052,000	1,056,775	»	24,775	1,055,875	1,038,663 89	
1,052,000	1,056,775	»	24,775	1,055,875	1,038,663 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
103	»	REPORT. fr.				
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>						
		Chef de division	5,000	} 11	2	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500		2	idem.
			3,500 - 4,000	7		
		Commis-chef	3,500	} 18	3	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,800 - 3,200		15	dont 1 payé sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateur	2,800	} 20	1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,500 à 2,500		13	dont 9 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800	} 30	8	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			2,200 - 2,500		22	dont 4 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000	30	30	dont 3 payés idem.
		Id. de 3 ^e classe	1,100 - 1,500	10	10	dont 3 payés idem.
		Surveillant	2,800	} 30	3	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
			1,800 à 2,500		27	
		Messenger	1,100 - 1,500	11	11	
		Messenger temporaire	3 fr. par jour et 65 fr. p. mois.	"	3	
		Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr. par jour à 200 fr. p. mois	"	89	dont 38 payés sur ressources extraordinaires.
		Aide temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 3 50 c ^e p. jour à 275 fr. p. mois.	"	81	dont 66 payés idem.
<i>Personnel des voies navigables.</i>						
		Sous-conservateur	2,000	"	1	
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	19	
		Garde-rivières	900 à 1,500	"	24	
		Garde-canal	775 à 1,200	"	18	
						A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,052,000	1,056,775	»	24,775	1,055,875	1,038,883 39	
1,130,000	1,166,250	»	56,250	1,172,850	1,146,319 37	
2,162,000	2,223,025	»	61,025	2,228,725	2,184,982 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				régimen- taires.	effectifs.	
REPORT. fr.						
<i>Personnel des voies navigables (SUITE).</i>						
		Garde-canal-pontonier	825	*	1	
		Garde-digues	80 fr. par mois	"	1	
		Chef-garde-dunes	1,550	"	1	
		Garde-dunes	775 à 1,000	"	9	
		Garde-souterrain	825	"	1	
		Cantonnier maritime	900	"	2	
		Gardien de barrage	1,200	*	1	
		Chef-éclusier	1,550 à 2,200	"	4	
		Éclusier-receveur	450 à 1,400	*	49	
		Éclusier-contrôleur	775 à 1,300	"	15	
		Éclusier-barragiste	900 à 1,200	"	10	
		Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	"	2	
		Éclusier-machiniste	1,500	"	1	
		Éclusier-garde-canal	1,200	*	1	
		Éclusier	775 à 1,200	"	131	
		Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	"	4	
		Aide-éclusier-chauffeur	775	"	2	
		Aide-éclusier-pontonier	925	"	1	
		Aide-éclusier machiniste	1,000	"	1	
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	"	1	
		Aide-éclusier	60 à 1,000	"	105	
		Chef-pontonier	1,400	"	1	
		Sous-chef-pontonier	1,200	"	1	
		Pontonier-garde-rivière	950	*	1	
		Pontonier-receveur	675 à 900	"	4	
		Pontonier-contrôleur	675 à 775	"	4	
		Pontonier	675 à 1,100	"	132	
		Aide-pontonier	750 à 775	"	5	
		Machiniste-éclusier-receveur	1,050	"	1	
		Machiniste	1,100	"	1	
		Garde-déversoir	675 à 1,000	"	25	
		Jaugeur	550	"	1	
		Timonier chef plongeur	1,400	"	1	
104		Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil				
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,162,000 »	2,225,025 »	»	61,025 »	2,228,725 »	2,184,082 76	
25,000 »	30,000 »	»	5,000 »	25,000 »	19,998 »	
2,187,000 »	2,255,025 »	»	66,025 »	2,253,725 »	2,498,200 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
405	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
406	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses, frais d'adjudications
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
1 ^{re} SECTION		
2 ^e —		
3 ^e —		
4 ^e —		
5 ^e —		
6 ^e —		
7 ^e —		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
107	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
108	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
109	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
110	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
111	»	Confection de la carte générale des mines
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
89,050	89,050	»	»	89,050	85,722 50	
8,000	8,000	»	»	8,000	11,034 78	
97,050	97,050	»	»	97,050	94,757 28	
3,911,000	4,341,000	»	450,000			
854,000	970,000	»	116,000			
2,423,750	2,649,800	87,600	315,650			
1,023,500	1,520,200	7,500	304,200			
75,000	100,000	»	25,000			
2,187,000	2,253,025	»	66,025			
97,050	97,050	»	»			
10,571,300	11,751,075	95,100	1,254,875			
DIMINUTION. fr.		1,159,775				
32,000	41,570	»	9,570	41,570	41,270 »	
640	1,640	»	1,000	1,640	1,640 »	
325,350	331,350	»	8,000	331,350	321,222 05	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,740 »	
a) 20,000	20,000	»	»	20,000	19,997 99	a) Ce crédit constitue une charge temporaire.
385,990	404,560	»	18,570	404,560	393,870 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
112	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4^{me} SECTION. — Impressions, etc.
115	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
114	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. fr.
		2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
115	»	Frais de route et de séjour.
116	»	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
117	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
118	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
119	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
		CHAPITRE XIII.
120	»	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
385,990	404,560	»	18,570	404,560	393,870 02	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,995 20	
7,000	15,000	»	8,000	15,000	14,764 21	
457,990	464,560	»	26,570	464,560	453,629 43	
500	1,500	»	1,000	1,500	584 03	
500	500	»	»	500	159 50	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,446 50	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,488 10	
10,200	11,200	»	1,000	11,200	9,768 13	
50,216	50,216	»	»	59,316	38,232 61	
50,216	50,216	»	»	59,316	38,232 61	
12,900	12,900	»	»	8,450	12,706 »	
12,900	12,900	»	»	8,450	12,706 »	
6,000	17,000	»	11,000	»	»	
6,000	17,000	»	11,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
XIII.	Divers
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
765,594	775,914	»	8,520	»	»	
17,000	17,000	»	»	»	»	
1,234,125	1,229,325	4,800	»	»	»	
487,450	491,450	»	4,000	»	»	
127,750	127,750	»	»	»	»	
958,550	954,654	3,716	»	»	»	
1,688,993	1,736,075	»	47,080	»	»	
10,571,500	11,731,075	»	1,159,775	»	»	
437,990	464,560	»	26,570	»	»	
10,200	11,200	»	1,000	»	»	
30,216	30,216	»	»	»	»	
12,900	12,900	»	»	»	»	
6,000	17,000	»	11,000	»	»	
16,547,668	17,597,097	8,516	1,257,945	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		1,249,429				

(244)